

## LE RACCORDEMENT DE VOTRE LOGEMENT

Le raccordement final consiste à faire passer un câble de fibre optique entre le domaine public et votre logement, dans lequel une prise terminale optique (PTO) sera installée. De manière générale, la fibre suit le cheminement du réseau téléphonique existant : en souterrain dans des fourreaux ou en aérien sur des poteaux.

**Adduction par voie aérienne**

### LE POINT DE BRANCHEMENT OPTIQUE (PBO)

est le dernier boîtier du réseau sur le domaine public. Il peut desservir jusqu'à 6 maisons.

Ou

La fibre est conduite dans les fourreaux existants.

**Adduction par voie souterraine**

Vous habitez en logement collectif ?

*Le raccordement des immeubles et des lotissements privés de 4 logements ou plus nécessite une convention signée entre votre syndic de copropriété et l'ADN FTTH. Le dossier technique amonts (DTR) de l'immeuble doit également être joint à la convention si le permis de construire a été délivré avant le 1/01/97. Sans ce conventionnement et le DTR, votre copropriété ne pourra pas être raccordée. Lorsque la convention est signée et les travaux de déplacement sont réalisés, le marche à suivre pour raccorder votre logement est le même que pour les maisons individuelles.*

La fibre optique peut être acheminée par **les combles ou un faux-plafond**.

Vous pouvez percer un mur ou une cloison pour faire passer la fibre optique.

Le câble de fibre optique est installé dans **les gaines du réseau téléphonique** à l'intérieur de **vos cloisons** ou collé le long des **plinthes** de manière apparente. Le câble peut aussi cheminer sous une **goulotte**.

### LA PRISE TERMINALE OPTIQUE (PTO)

est installée par le technicien, de préférence près d'une prise électrique (pour votre box) et de votre télévision. Attention, une fois la PTO installée, vous ne pourrez pas changer son emplacement.

## PRÉPAREZ L'INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE

Si des travaux doivent être réalisés sur votre propriété ou dans votre logement pour permettre le passage de la fibre, ils ne seront pas pris en charge par ADN et ne pourront pas être réalisés par le technicien. Vous devez les effectuer à vos frais.

### À L'EXTÉRIEUR

- **Si la fibre passe par voie aérienne :** veillez à élaguer les arbres pouvant gêner son passage.
- **En cas de passage de la fibre en souterrain :** vérifiez et réparez au besoin les gaines et conduites bouchées ou cassées.

### À L'INTÉRIEUR

- **Si un mur ou une cloison doit être percé :** prévoyez le matériel nécessaire pour le faire vous-même le jour de l'installation.
- **Si le câble ne peut pas s'insérer dans les cloisons :** vérifiez la disponibilité des goulottes existantes ou prévoyez-en de nouvelles.